



3 DECEMBRE 2021 | BRUXELLES
6^e ÉDITION

DOSSIER DE CANDIDATURES

Dossier à renvoyer avant le 21 septembre 2021 minuit

WWW.PUBLICA-BRUSSELS.COM

Organized by  EBP



VOTRE PROJET PUBLIC **SOUS LES PROJECTEURS**

LIEU D'INSPIRATION

UNE CONFLUENCE UNIQUE ENTRE LES
SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ

PUBLICA AWARDS

SOIRÉE DE GALA AVEC REMISE D'AWARDS
AUX MEILLEURS PROJETS PUBLICS

DES IDÉES POUR DEMAIN

UNE PLATEFORME D'IDÉES POUR LES
FUTURS PROJETS DES POUVOIRS PUBLICS



LES CATÉGORIES 2021

CORPORATE RESPONSIBILITY.....	p4
URBAN DEVELOPMENT, INFRASTRUCTURE & MOBILITY	p5
TECHNOLOGY	p6
HERITAGE & ARCHITECTURE.....	p7
SECURITY & SAFETY	p8



CORPORATE RESPONSIBILITY

Prendre soin du climat ou intégrer la prévention de risques dans leurs produits et actions, tels sont les fers de lance de la stratégie «Corporate Responsibility» au sein de diverses entités. Le Publica Award «Corporate Responsibility» récompensera le meilleur projet public en la matière et sera décerné sur base des critères suivants:

Critère 1: plus-value sociétale (6 points)

L'initiative porte sur au moins un des volets suivants:

1) environnement, 2) prévention de risques, 3) inclusion sociale.

Exemples: projet favorisant l'économie circulaire, projet visant à réduire l'empreinte écologique ou à restaurer la biodiversité, prévention concernant la mobilité, le stress, les accidents de travail etc., ...

Critère 2: impact sociétal (4 points)

Le projet a un impact positif significatif sur la société d'aujourd'hui ou de demain (reproductibilité du projet, impact du projet, communication autour du projet, caractère participatif du projet,...) et est mesuré (rapports périodiques, mise en place d'indicateurs de suivi, plan d'action, processus de gestion, audit, mécanismes de contrôle, ...).



URBAN DEVELOPMENT, INFRASTRUCTURE & MOBILITY

Le développement urbain, l'infrastructure et la mobilité ont pour vocation de connecter les lieux et les hommes, de créer du lien. Dans un univers en constante mutation et aux évolutions technologiques et numériques fulgurantes: le développement urbain, les opérations de constructions, les infrastructures et la mobilité constituent les pierres angulaires d'une transformation profonde de notre société. Ce prix est co-organisé par les médias La Chronique et Bouwkroniek. Tous les projets publics remis seront évalués sur base des critères repris ci-dessous:

Critère 1: innovation technique (5 points)

Exemples: innovation structurelle, esthétique, technologique, numérique, de mise en oeuvre (de l'infrastructure lourde vers l'invisible, ...) ou énergétique, gestion de chantier, ...

Critère 2: durabilité du projet (3 points)

Exemples: intégration de clauses sociales, environnementales et/ou éthiques, utilisation de produits/concepts à haute performance énergétique, certification environnementale, reproductibilité économique, gestion durable des coûts, promotion de mobilité douce, ...

Critère 3: originalité du projet (2 points)

Exemples: créativité, audace, savoir-faire particulier du prestataire, jeu de matériaux ou de contrastes, ...



TECHNOLOGY

Evolution fulgurante de la technologie, nouveaux modes de communication, rapidité des échanges, disparition progressive du papier, nouvelles exigences et besoins des citoyens. Comment le secteur public fait-il face à ces changements radicaux? Quelles sont les meilleures initiatives en la matière? Les projets publics remis dans cette catégorie seront évalués sur base des critères ci-après:

Critère 1: performances informatiques (5 points)

Exemples: innovation en software, hardware, logiciel ou progiciel, solution TIC, management, apps, smart grids, BIM, connectivité,...

Critère 2: originalité du projet (3 points)

Exemples: innovation technique du projet, expertise exceptionnelle du prestataire, aspect inédit ou peu courant du projet,...

Critère 3: faisabilité et rentabilité de la solution (2 points)

Exemples: adaptabilité concrète dans la vie quotidienne des usagers, gain de productivité, éléments de développement durable,...



HERITAGE & ARCHITECTURE

Le patrimoine architectural englobe toutes les constructions humaines présentant une valeur considérable. Il peut renvoyer à l'histoire ou être un symbole important d'identité culturelle. Il mérite en tous les cas d'être conservé dans l'objectif de permettre aux générations futures d'évoluer en connaissant leurs racines. Le Publica Award «Heritage & Architecture» récompensera le meilleur projet public en la matière et sera décerné sur base des critères suivants:

Critère 1: qualité architecturale (5 points)

Exemples: respect de l'historique du patrimoine, intégration dans l'environnement bâti, plus-value esthétique,...

Critère 2: vision technique (3 points)

Exemples: promotion des métiers du patrimoine, mise en oeuvre de techniques et/ou d'outils spécifiques, recours à des matériaux traditionnels ou à redécouvrir,...

Critère 3: caractère public du projet (2 points)

Accès public au bâtiment ou à l'endroit, plus-value sociale du projet, diffusion et partage des connaissances acquises dans le cadre de la réalisation du projet, implication de spécialistes/communautés du patrimoine dans le projet, ...



SECURITY & SAFETY

L'importance de la sécurité du citoyen ne doit plus être expliquée. Chaque jour, dans les médias, nous sommes confrontés à toutes sortes de menaces possibles qui pourraient mettre en danger notre sécurité. Le Publica Award «Security & Safety» est décerné à l'institution qui a soumis le meilleur projet public en matière de sécurité. Tous les projets soumis seront évalués selon les critères ci-dessous:

Critère 1: technologie (4 points)

Exemples: technologie appliquée, nouveaux processus,...

Critère 2: diversification (4 points)

Exemples: nouveaux produits liés aux contrôles d'accès, biométrie, sécurité informatique, nature de l'objet à protéger, le gardiennage intégré et intégrant,...

Critère 3: quel(le)s sont les avancées/résultats obtenus jusqu'à présent? (2 points)

COMMENT PARTICIPER?

Les projets, en rapport avec les marchés publics, doivent être attribués et/ou en cours d'exécution.

Le dossier de candidature doit être complété d'une présentation sous format numérique contenant 4 photographies et son descriptif. Les 4 photographies seront utilisées afin d'exposer vos projets lors de la remise de prix le 3 décembre 2021. Une vidéo de maximum 2 minutes peut être jointe à votre dossier à titre complémentaire. Les formats numériques de types PDF, Powerpoint, wma sont acceptés. Les photographies doivent impérativement être en résolution de min. 5600px et 300dpi (qualité d'impression).

Les dossiers incomplets ne seront pas présentés au jury. Toute candidature ne répondant pas aux critères énoncés ci-dessus ne sera pas prise en considération pour l'attribution d'un Award.

La participation au concours est gratuite.

INTROUVEZ VOTRE DOSSIER
AVANT LE 21 SEPTEMBRE 2021 MINUIT
UNIQUEMENT PAR EMAIL OU WETRANSFER À
ewoud.hacke@ebp.be

DES QUESTIONS?

Ewoud Hacke

ewoud.hacke@ebp.be
02-894 56 06
www.publica-brussels.be

VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

Votre dossier doit obligatoirement être constitué des points suivants:

01 CE DOSSIER DE CANDIDATURE DÛMENT REMPLI ET SIGNÉ:



- informations préalables (p.10)
- nom du projet et catégorie dans laquelle la candidature est présentée (p.11)
- autorisation (p.11)
- règlement du concours (p.12)

02 LES DOCUMENTS EXIGÉS POUR L'ILLUSTRATION DE VOTRE PROJET:



nom du projet, description et principales caractéristiques (max. 250 mots)

description détaillée de toutes les parties impliquées

explication de la manière dont le projet remplit les différents critères liés à la catégorie. Pour cela, il convient de remplir le formulaire «Argumentation relative aux critères» correspondant à la catégorie choisie (p.15 et suivantes)

min. 4 photos libres de droit du projet

SUGGESTION: une vidéo du projet (max. 2 min)

Les fichiers images doivent être fournis en haute définition (300 DPI, 5600px, format JPEG recommandé).

Les dossiers incomplets ne seront pas présentés au jury.

Toute candidature ne répondant pas aux critères énoncés ci-dessus ne sera pas prise en considération pour l'attribution d'un Award.

Le candidat pourra présenter une ou plusieurs réalisations sous réserve de remplir autant de dossiers de candidature que de réalisations.

INFORMATIONS PRÉALABLES AU DOSSIER DE CANDIDATURE

INFORMATIONS SOCIÉTÉ

Nom:

Secteur d'activité:

.....

Adresse:

Code postal:

Ville:

Site web:

Responsable:

Tél:

E-mail:

INFORMATIONS DE L'ENTITÉ PUBLIQUE

Nom:

Secteur d'activité:

.....

Adresse:

Code postal:

Ville:

Site web:

Responsable:

Tél:

E-mail:

PERSONNE EN CHARGE DE LA CANDIDATURE

Mlle Mme M.

Nom + prénom:

Fonction:

Tél:

E-mail:

CATÉGORIE DANS LAQUELLE LA CANDIDATURE EST PRÉSENTÉE*

CORPORATE RESPONSIBILITY URBAN DEVELOPMENT, INFRASTRUCTURE & MOBILITY TECHNOLOGY HERITAGE & ARCHITECTURE SECURITY & SAFETY

*Le jury se réserve le droit de changer le dossier de catégorie s'il l'estime pertinent.

*Un choix maximum. Si vous souhaitez inscrire votre projet dans plusieurs catégories, vous devez remplir autant de dossiers de candidature que de catégories.

NOM DU PROJET

AUTORISATION

Par la présente, le candidat (prénom, nom, fonction)

Représentant la société/entité publique

a) déclare et garantit être titulaire et/ou avoir obtenu toutes les autorisations des titulaires des droits de propriété intellectuelle ou industrielle (notamment brevets, marques, dessins et modèles, photos, droits d'auteur, vidéos....) attachés aux réalisations présentées ainsi qu'à tout élément du dossier de candidature,

b) autorise l'Organisateur à reproduire et représenter ces éléments lors de la Remise des Prix, dans les magazines La Chronique et Bouwkroniek et sur son site internet www.publica-brussels.com ainsi que dans tout autre média, quel qu'en soit le support, susceptible de traiter des Publica Awards, et notamment les documents promotionnels relatifs à ce concours. Ces autorisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de l'Organisateur. En conséquence, le candidat garantit l'Organisateur de tout recours à l'égard de ce qui précède,

c) en déposant sa candidature, reconnaît avoir pris connaissance et accepte sans réserve le règlement du concours.

Date/...../.....

Signature

RÈGLEMENT DU CONCOURS

1. L'ORGANISATEUR

EBP Belgique Sprl, dont le siège social est situé avenue Bourgmestre E. Demunter 3 boîte 6 à 1090 Bruxelles – Belgique, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0451.979.022 (ci-après «l'Organisateur») organise un concours sans obligation d'achat intitulé «PUBLICA AWARDS» qui aura lieu entre le 1er février 2021 et le 30 juin 2022.

2. DESCRIPTION DES AWARDS

2.1 Les PUBLICA AWARDS

L'Organisateur décerne les cinq PUBLICA AWARDS suivants:

- 1) Publica Award "Corporate Responsibility"
- 2) Publica Award "Urban Development, Infrastructure & Mobility"
- 3) Publica Award "Technology"
- 4) Publica Award "Heritage & Architecture"
- 5) Publica Award "Security & Safety"

3. PUBLICA AWARDS – CONDITIONS RELATIVES AUX CANDIDATS

3.1 Le concours Publica Awards est ouvert à toutes les personnes morales de droit belge, quelle que soit leur forme, en ce compris les associations de fait et les Asbl, ayant leur siège social en Belgique, qui déposent un dossier de candidature complet suivant les conditions avant le **21 septembre 2021** minuit.

3.2 Les organisateurs du concours et membres de leur famille ne sont pas autorisés à participer au concours via une personne morale, une association de fait et/ou une Asbl, à laquelle ils seraient liés directement ou indirectement.

4. PUBLICA AWARDS – CONDITIONS RELATIVES AU DOSSIER DE CANDIDATURE

4.1 Choix de la catégorie

4.1.1 Les candidatures doivent être introduites dans une des catégories figurant au point 2.1 de ce règlement.

4.1.2 Si un candidat souhaite s'inscrire dans plusieurs catégories, il devra remplir autant de dossiers de candidature que de catégories pour lesquelles il souhaite présenter son projet.

4.2 Description des parties impliquées dans le projet

Le projet doit décrire le rôle spécifique et le statut de toutes les parties qui ont été impliquées dans la conception et la réalisation du projet.

4.3 Descriptif général du projet

Le dossier de candidature doit contenir une description circonstanciée du projet proposé et mettre les raisons pour lesquelles il s'inscrit dans le cadre des Publica Awards.

4.4 Mention des critères de la catégorie

4.4.1 A chaque catégorie correspondent des critères spécifiques auxquels le projet présenté par le candidat doit répondre. Le candidat doit identifier et expliquer en quoi son projet respecte les différents critères de sa catégorie. L'évaluation du projet sera fonction du respect des critères énoncés dans la catégorie choisie par le candidat.

4.4.2 En cas de non respect d'un ou de plusieurs critères, le candidat ne sera pas retenu par le jury.

4.4.3 Les critères:

Publica Award "Corporate Responsibility"

Prendre soin du climat, intégrer la prévention de risques dans leurs produits et actions, ou rendre quelque chose à la société, ... le Publica Award «Corporate Responsibility» sera attribué aux institutions publiques qui prennent cela à coeur ! Les critères suivants serviront à départager les candidatures remises:

Critère 1: plus-value sociétale (6 points)

L'initiative porte sur au moins un des volets suivants: 1) environnement, 2) prévention de risques, 3) inclusion sociale.

Exemples: *projet favorisant l'économie circulaire, projet visant à réduire l'empreinte écologique ou à restaurer la biodiversité, prévention concernant la mobilité, le stress, les accidents de travail etc., ...*

Critère 2: impact sociétal (4 points)

Le projet a un impact positif significatif sur la société d'aujourd'hui ou de demain (reproductibilité du projet, impact du projet, communication autour du projet, caractère participatif du projet,...) et est mesuré (rapports périodiques, mise en place d'indicateurs de suivi, plan d'action, processus de gestion, audit, mécanismes de contrôle, ...).

Publica Award "Urban development, Infrastructure & mobility"

Le développement urbain, l'infrastructure et la mobilité ont pour vocation de connecter les lieux et les hommes, de créer du lien. Dans un univers en constante mutation et aux évolutions technologiques et numériques fulgurantes: le développement urbain, les opérations de constructions, les infrastructures et la mobilité constituent les pierres angulaires d'une transformation profonde de notre société. Ce prix est co-organisé par les médias La Chronique et Bouwkroniek. Tous les projets publics remis seront évalués sur base des critères repris ci-dessous:

Critère 1: innovation technique (5 points)

Exemples: *innovation structurelle, esthétique, technologique, numérique, de mise en oeuvre (de l'infrastructure lourde vers l'invisible, ...) ou énergétique, gestion de chantier, ...*

Critère 2: durabilité du projet (3 points)

Exemples: *intégration de clauses sociales, environnementales et/ou éthiques, utilisation de produits/concepts à haute performance énergétique, certification environnementale, reproductibilité économique, gestion durable des coûts, promotion de mobilité douce, ...*

Critère 3: originalité du projet (2 points)

Exemples: *créativité, audace, savoir-faire particulier du prestataire, jeu de matériaux ou de contrastes, ...*

Publica Award "Technology"

Evolution fulgurante de la technologie, nouveaux modes de communication, rapidité des échanges, disparition progressive du papier, nouvelles exigences et besoins des citoyens. Comment le secteur public fait-il face à ces changements radicaux? Quelles sont les meilleures initiatives en la matière? Les projets publics remis dans cette catégorie seront évalués sur base des critères ci-après:

Critère 1: performances informatiques (5 points)

Exemples: *innovation en software, hardware, logiciel ou progiciel, solution TIC, management, apps, smart grids, BIM, connectivité, ...*

Critère 2: originalité du projet (3 points)

Exemples: *innovation technique du projet, expertise exceptionnelle du prestataire, aspect inédit ou peu courant du projet, ...*

Critère 3: faisabilité et rentabilité de la solution (2 points)

Exemples: *adaptabilité concrète dans la vie quotidienne des usagers, gain de productivité, éléments de développement durable, ...*

Publica Award "Heritage & Architecture"

Le patrimoine architectural englobe toutes les constructions humaines présentant une valeur considérable. Il peut renvoyer à l'histoire ou être un symbole important d'identité culturelle. Il mérite en tous les cas d'être conservé dans l'objectif de permettre aux générations futures d'évoluer en connaissant leurs racines. Le Publica Award «Heritage & Architecture» récompensera le meilleur projet public en la matière et sera décerné sur base des critères suivants:

Critère 1: qualité architecturale (5 points)

Exemples: respect de l'historique du patrimoine, intégration dans l'environnement bâti, plus-value esthétique,...

Critère 2: vision technique (3 points)

Exemples: promotion des métiers du patrimoine, mise en oeuvre de techniques et/ou d'outils spécifiques, recours à des matériaux traditionnels ou à redécouvrir,...

Critère 3: caractère public du projet (2 points)

Accès public au bâtiment ou à l'endroit, plus-value sociale du projet, diffusion et partage des connaissances acquises dans le cadre de la réalisation du projet, implication de spécialistes/communautés du patrimoine dans le projet, ...

Publica Award "Security & Safety"

L'importance de la sécurité du citoyen ne doit plus être expliquée. Chaque jour, dans les médias, nous sommes confrontés à toutes sortes de menaces possibles qui pourraient mettre en danger notre sécurité. Le Publica Award «Security & Safety» est décerné à l'institution qui a soumis le meilleur projet public en matière de sécurité. Tous les projets soumis seront évalués selon les critères ci-dessous:

Critère 1: technologie (4 points)

Exemples: technologie appliquée, nouveaux processus,...

Critère 2: diversification (4 points)

Exemples: nouveaux produits liés aux contrôles d'accès, biométrie, sécurité informatique, nature de l'objet à protéger, le gardiennage intégré et intégrant,...

Critère 3: quel(l)e(s) sont les avancées/résultats obtenus jusqu'à présent? (2 points)

5. PUBLICA AWARDS – DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

5.1 Les candidats doivent envoyer leur dossier de candidature complet par e-mail ou WeTransfer à l'adresse suivante: ewoud.hacke@ebp.be.

5.2 Le dossier de candidature peut être téléchargé sur le site internet de Publica (www.publica-brussels.be).

5.3 Les projets, en rapport avec les marchés publics, doivent être attribués et/ou en cours d'exécution.

5.4 Le dossier de candidature doit être complété d'une présentation sous format numérique contenant 4 photographies et son descriptif. Une vidéo de maximum 2 minutes peut être jointe au dossier à titre complémentaire. Les formats numériques de types PDF, Powerpoint, wma sont acceptés. Les photographies doivent impérativement être en résolution de min. 5600px et 300dpi.

5.5 Tout dossier incomplet (contenant par exemple des données personnelles erronées ou incomplètes) ou déposé hors de la période de participation spécifiée à l'article 3.1 du règlement sera considéré comme non valable.

6. FRAIS DE PARTICIPATION

La participation au concours est libre et gratuite.

7. DROIT DE L'ORGANISATEUR DE REFUSER LE DOSSIER OU D'ANNULER LES PUBLICA AWARDS

7.1 Toute candidature ne répondant pas aux critères stipulés à l'article 5 ou déposée hors délais (voir article 3.1) ne sera pas prise en considération. Les participants autorisent l'Organisateur à effectuer toutes les vérifications nécessaires concernant la conformité de leur identité et de leurs données personnelles figurant sur leur carte d'identité ou celles publiées au Moniteur belge. En cas de fausses déclarations ou d'erreurs d'indication quant à leur identité ou à leurs coordonnées, la participation de ces derniers sera considérée comme non valable.

7.2 L'Organisateur peut annuler l'événement dans les situations suivantes:

- en cas de force majeure ou à la suite de tout événement indépendant de sa volonté, il peut soit l'interrompre ou le modifier.
 - l'Organisateur peut annuler le concours si le nombre de candidatures ne dépasse pas 40 le **21 septembre 2021** à minuit.
- En aucun cas, l'Organisateur ne peut être tenu de dommages et intérêts dans les situations précitées.

7.3 Tout candidat sera disqualifié s'il s'avère que des pratiques frauduleuses, sous quelque forme que ce soit, ont été utilisées ou si des accords illicites ont été passés entre les participants. L'Organisateur a le droit d'exiger, le cas échéant, la restitution du prix, de même que d'exclure les participants concernés à de futurs concours, qui ne pourront en aucun cas faire l'objet de contestation, sauf en cas de faute grave ou intentionnelle de l'Organisateur.»

8. SÉLECTION DES LAURÉATS

8.1 Publica Awards

8.1.1 Le jury

Le concours est placé sous le contrôle d'un jury composé de personnalités indépendantes, désignées parmi les professionnels du secteur et par catégorie. Tous les dossiers de candidature complets, parvenus au plus tard le **21 septembre 2021** à minuit, seront transmis au jury, chargé de départager les candidats selon les critères stricts indiqués à l'article 4. Le jury se réunira en novembre 2021 pour décerner les cinq Publica Awards.

8.1.2 Le vote

La présentation des dossiers de candidature fait l'objet d'un débat entre les membres du jury. Sur base des évaluations des dossiers de candidature réalisées par le jury, un classement sera établi. Les résultats seront tenus secrets jusqu'à la remise des prix, telle que définie à l'article 9 et les décisions du jury seront sans appel. Les délibérations du jury sont confidentielles, et celui-ci ne devra pas se justifier de ses choix.

8.2 Exclusion

Les membres du jury ne pourront participer au vote d'un Publica Award dans le cas où leur entreprise ou des membres de leur famille seraient soit candidats ou soit impliqués directement ou indirectement. Les membres du jury devront déclarer tout éventuel conflit d'intérêts, préalablement aux délibérations.

9. REMISE DES PRIX

9.1 Les lauréats des Publica Awards seront dévoilés lors de la cérémonie de Remise des Prix prévue le 3 décembre 2021.

9.2 Toute inscription aux Publica Awards donne un droit d'entrée à la cérémonie et permet de participer au dîner de gala, conformément à la formule choisie par le participant. Toutes les inscriptions au dîner seront nominatives et ce, à partir de février 2021.

9.3 Les candidats seront contactés par l'Organisateur pour s'enregistrer à la soirée et auront la possibilité de réserver des places supplémentaires pour la soirée de cérémonie via le site internet www.publica-brussels.com.

10. UTILISATION DES NOMS ET LOGOS PUBLICA AWARDS 2021

Seuls l'Organisateur, candidats, sponsors et partenaires sont autorisés à utiliser les noms et logos «Publica Awards», selon les conditions transmises par l'Organisateur, sur toute documentation commerciale et promotionnelle concernant la ou les marque(s)/société(s) récompensées durant un an, à partir de la Remise des Prix.

11. RESPONSABILITÉS

11.1 L'Organisateur ne pourra être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours et/ou ses modalités devaient être en partie ou en totalité reportés, modifiés ou annulés.

11.2 Ni l'Organisateur, ni aucun de ses membres et tiers auxquels il est fait appel dans le cadre du concours ne peuvent être tenus responsables de tout dommage qui découlerait de l'organisation du concours, en ce compris toute participation, désignation du lauréat et attribution du prix, à l'exception de tous dommages causés pour faute grave et intentionnelle de l'Organisateur ou de toutes personnes précitées. Sous même réserve, ni l'Organisateur, ni les personnes précitées ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème technique quel qu'il soit, ayant causé un retard dans l'organisation du concours, de même qu'une altération ou toute perte des données.

11.3 Le candidat garantit par l'introduction de sa candidature que toutes les parties impliquées dans le projet faisant l'objet de la candidature ont effectivement marqué leur accord quant à l'introduction de la candidature.

12. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

12.1 Les candidats déclarent être les auteurs de leur projet et que celui-ci est une création originale, où n'a pas été utilisé ou incorporé une partie d'œuvre préexistante, que le projet a été développé sans l'aide de tiers, et que les candidats disposent de l'intégralité des droits d'auteur et autres droits intellectuels sur le projet proposé, qu'ils n'ont cédé, même partiellement, aucun de ces droits et qu'ils sont titulaires de l'intégralité des droits patrimoniaux, droits d'auteur, autres droits intellectuels du projet proposés et autres éléments qui le composent, notamment et sans que cette liste soit exhaustive: marques, dessins, logos, noms, photos, droits d'auteur, vidéos..., notamment des prestataires éventuellement intervenus dans l'opération concernée, etc...

12.2 Pour les besoins de marketing et de promotion des prochaines éditions des Publica Awards, les candidats lauréats cèdent à l'Organisateur leurs droits de reproduction portant sur leur projet et sur les éléments qui le composent. L'Organisateur est alors en mesure de reproduire sous toutes ses formes, imprimer, enregistrer sous tous supports, publier, traduire dans toutes les langues le projet des candidats lauréats et les éléments qui le composent. Les utilisations visées au point 13.2 interviennent sans obligation d'aucune sorte à la charge de l'Organisateur.

12.3 Le cas échéant, les candidats garantissent expressément avoir obtenu, préalablement à l'envoi de leur dossier de candidature, toutes les autorisations nécessaires à la reproduction, à la représentation, à l'utilisation et à la communication par l'Organisateur de tous les droits de propriété intellectuelle du projet dans son ensemble et autres éléments qui le composent.

12.4 En tout état de cause, les candidats garantissent que le projet n'a pas été réalisé en violation des droits des tiers, et notamment, qu'il ne comprend aucun élément sur lequel un tiers pourrait faire valoir un droit d'auteur ou autre droit intellectuel.

12.5 Les candidats garantissent expressément l'Organisateur contre tout recours, demandes, préentions et actions que les tiers pourraient faire valoir sur le projet ou aux autres éléments qui le composent en raison de la participation des candidats au concours ou de l'utilisation du projet par l'Organisateur. En aucune façon, l'Organisateur ne peut être tenu responsable de dommages résultant de la violation de droits de propriété intellectuelle attachés au projet ou autres éléments qui le composent.

13. PROTECTION DES DONNÉES

13.1 Dans le cadre de leur participation au concours, les candidats sont d'accord de transmettre à l'Organisateur leurs données à caractère personnel (cfr la loi relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel).

13.2 Les candidats acceptent que ces données soient utilisées par l'Organisateur pour la réalisation des actions de communication prévues au présent règlement.

13.3 Tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite envoyée à l'adresse gdpr@ebp.be.

13.4 L'Organisateur s'engage à ne divulguer, avant la Remise des Prix, aucune information qui aura été expressément considérée comme confidentielle par le candidat dans son dossier de candidature.

14. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement et de l'arbitrage de l'Organisateur. Tout manquement à l'une des dispositions du règlement entraînera l'exclusion du participant, auteur dudit manquement. Toute contestation éventuelle sur son interprétation sera tranchée par l'Organisateur.

15. DIVERS

Le règlement est soumis, exclusivement, à la loi belge. L'Organisateur statuera sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du règlement.

À le/...../.....

Signature

- J'accepte le règlement du concours.
- J'accepte de recevoir des informations de nos partenaires.



ARGUMENTATION RELATIVE AUX CRITERES

CORPORATE RESPONSIBILITY

NOM DU PROJET

Plus-value sociétale (6pts)

Impact sociétal (4pts)



ARGUMENTATION RELATIVE AUX CRITERES

URBAN DEVELOPMENT, INFRASTRUCTURE & MOBILITY

NOM DU PROJET

Innovation technique (5 points)

Durabilité du projet (3 points)

Originalité du projet (2 points)



ARGUMENTATION RELATIVE AUX CRITERES

TECHNOLOGY

NOM DU PROJET

Performances informatiques (5 points)

Originalité du projet (3 points)

Faisabilité et rentabilité de la solution (2 points)



ARGUMENTATION RELATIVE AUX CRITERES

HERITAGE & ARCHITECTURE

NOM DU PROJET

Qualité architecturale (5 points)

Vision technique (3 points)

Caractère public du projet (2 points)



ARGUMENTATION RELATIVE AUX CRITERES

SECURITY & SAFETY

NOM DU PROJET

Technologie (4 points)

Diversification (4 points)

Quel(l)e(s) sont les résultats/avancées obtenu/e/s jusqu'à présent? (2 points)



Ewoud HACKE
Interim Manager Seminars & Consulting

📞 +32 (0)2 894 56 06

✉ +32 (0)479 75 06 87

✉ ewoud.hacke@ebp.be

Organized by **EBP**

